

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages.....200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissés de déclarations d'Associations...10 000 F
● 16 à 28 pages.....600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F
● 32 à 44 pages.....1 000 F	● HORS AFRIQUE.....40 000 F	● Avis d'immatriculations..... 10 000 F
● 48 à 60 pages.....1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages.....2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 09 26 67/ 90 37 87 69 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Notsé, Aného, Agou, Atakpamé, Elavagno, Kara, Bafilo, Pagouda, Mango, Dapaong et Cinkassé.

Suivant réquisition n° 29360, déposée le 08-10-08. M. ADJEWODA Goutowou., demeurant et domicilié à Lomé Yokoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à Tsévié Djagblé Gbamakopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par une rue existante de 20m, à l'Est par les propriétés TSUITSUI Adanlessosi et TSUITSUI EHAH Afantsawo et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M.

Suivant réquisition n° 45170, déposée le 03-05-16. M. AMEGA N'Tsakpé Kokou A., profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé-Yokoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14a 51ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé Agblégan et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de la collectivité Fudjoé Gaba, à l'Est par la propriété de Mme AGBOKOU A. B. Akofa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45280, déposée le 18-04-16. M. FOLY Toulan A. Folivi, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Béniglato Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 44ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kokétimé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ONISSAH Joseph et à l'Est par la rue sous lieutenant Guillemard de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M.

Suivant réquisition n° 45445, déposée le 15-06-16.
M. LETAABA Béhéma, profession de Magistrat, demeurant à Adabawéré et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27ha 77a 23ca, situé à Gamé, Préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDZRA et KLOUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45457, déposée le 16-06-16.
Mme MATTHIA Apolé Edzrom épouse HOMAWOO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Tsévié Kpomé Dzogblakopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par des rues de 18m et 16m ; à l'Est par les propriétés AMEGASHIE K. Gad et AMEGASHIE K. Nutifafa et à l'Ouest par les propriétés AMEGASHIE Amivi Biova et DEBLI Dussey Timothée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45458, déposée le 16-06-16.
M. AKOTIA Atsou, profession de Religieux, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Gbomamé Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n°s 15, 14B et 12 et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45459, déposée le 16-06-16.
M. DJIBRIL Inoussa, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 95ca, situé à Lomé Agoè-nyivé Zilikpota, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 28m non dénommée, au Sud, à l'Ouest par des rues de 14m non dénommée chacune et à l'Est par la propriété BANIBAH Atoko Akoindé et BANIBAH Atoko Apégnadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45460, déposée le 16-06-16.
Mme AWOULE Sognameto épouse KOMLA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n°s 1025 et 1016, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45461, déposée le 16-06-16.
M. DJADAME Kolani Larba, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 59ca, situé à Lomé Sanguera Amédenta, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété YELOU et au Sud par une rue de 14m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45462, déposée le 16-06-16.
Mme MATTHIA Apolé Edzrom épouse HOMAWOO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Tsévié Kpomé Dzogbla-Kopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par la collectivité TOBLI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 18m et 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45463, déposée le 16-06-16.
M. MORTANT Sossou Fadzi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Vakpomé Logo-Gomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété SAKA Gbeda Aziassi et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45464, déposée le 16-06-16.
M. LOGLO Kossi Gérard, profession de Tennis Man, demeurant aux USA et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud, à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune et à l'Est par la propriété ATTANKOU Attisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45465, déposée le 16-06-16.
M. DJOSSOU Komlan Maurice, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n°s 11, 13B et 12 et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45466, déposée le 16-06-16.
M. AKOLOH Kodzo Jean, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 44ca, situé à Lomé Apédokoè Gbomamé Yéwépé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité SAWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45467, déposée le 16-06-16.
M. MORTANT Sossou Fadzi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Sanguera Atigan Kopé Gakpodzi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 12m chacune existante, au Sud et à l'Est par la propriété ADENYO Komlanvi

Suivant réquisition n° 45468, déposée le 17-06-16.
M. HELEGBE Ayawo Constant, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Avédji Agetu, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m non dénommée, au Sud, à l'Est par des lots n°s 1922 et 1925 et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45469, déposée le 17-06-16.
M. TANKPALI Lanyéne Amidou, profession d'Inspecteur Central, demeurant et domicilié à Agoè Lycée. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipeto et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété OUDADJE et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45470, déposée le 17-06-16.
Mme TCHALARE Danka épouse BAGNA, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Agoè-Nyivé Dèmakpoè Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50a 14ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsanvedo et borné au Nord par les propriétés KOTO Afangbédji et Kodjovi AKPLAN, au Sud par la propriété KOUMA, à l'Est par la propriété Koffi AZIABLE et à l'Ouest par la propriété Eklou SEGBEDJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45471, déposée le 17-06-16.
M. AMEGAN Ayamenou Koami M. profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Attiégo, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord, par le lot n° 586 bis au Sud par le lot n° 582 bis, à l'Est par les lots n°s 584 bis B et 585 bis A et à l'Ouest par une rue de 14m.

Suivant réquisition n° 45472, déposée le 17-06-16.
M. KODZO Assou, profession d'Assistant Médical, demeurant et domicilié à Atakpamé Talo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADANLETE Ekoué Charles du TF N° 28790 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45473, déposée le 17-06-16.
Mme HUNDT Sylvia Adjoa épouse AQUEREBURU, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 21A, au Sud par le lot n° 23, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le surplus du lot n° 20.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45474, déposée le 17-06-16.
M. ATTATY Kodjo, profession de Souscripteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 18ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par le lot n° 1346, au Sud par le lot n° 1350 B, à l'Est par la route Mapéssi-Agboli et à l'Ouest par le lot n° 1347.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45475, déposée le 17-06-16.
M. ATCHRIMI Kokouvi profession d'Ingénieur d'Aviation, demeurant et domicilié à Gblinkomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à Lomé Afiao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au Nord par le lot n° 348C, au Sud par le lot n° 348 A, à l'Est par le lot n° 349 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45476, déposée le 17-06-16.
M. LADJRO Kossi, profession de Programmeur, demeurant et domicilié à Bè-Châteaux Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 22ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wougomé Adzoti et borné au Nord par la propriété KINI Ayao, au Sud par la collectivité AGBEHADJI, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45477, déposée le 17-06-16.
M. ZEYI Kokou, profession de Directeur Administratif et Financier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 25ca, situé à Afiao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45478, déposée le 17-06-16.
M. BEKLEY Esso-Byou Constantio, profession de Directeur d'Entreprise demeurant et domicilié à Agoényivé Fiovi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 18ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kpodohoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45479, déposée le 20-06-16.
M. TOMEKAH Dominique Godfroy, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55a 84ca, situé à Avéta, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la route Adétikopé - Avéta de 22m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la propriété AGBEKONI et une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45480, déposée le 20-06-16.
Mme MESSAN Afiwavi Dodzi épouse ADJEODA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 38ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord et à l'Ouest par des lots respectivement n° 2 et 3B, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45481, déposée le 20-06-16.
M. ABA Kimélabalou, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 65ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par les lots n°s 1545B, 1547 et 1550, au Sud par les lots n°s 1543 et 1544, à l'Est par le lot n° 1546A et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45482, déposée le 20-06-16.
M. DENANYO Félix Toundé, profession de Déclarant en Douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 92ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par les lots N°s 26 et 27, au Sud par les lots N°s 30 et 31, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45483, déposée le 20-06-16.
M. HOMEZI Adze Mawouko, profession de Tailleur, demeurant et domicilié à Agoènyivé Kitidjan – Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance totale de 02a 47ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord Est par le lot n° 608B, au Sud par une rue non dénommée de 30m et à l'Ouest par le lot n° 607

Suivant réquisition n° 45484, déposée le 22-06-16.
M. AMAVI AyiKossigan, profession de Lieutenant (Officier d'Armée), demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Agbélikor, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKOBI Gbenou et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45485, déposée le 22-06-16.
Mme KAVEGUE Adjovi, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé Avédji. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viébé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Viébé et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest respectivement par des rues de 16m et 14m chacune, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété DOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45486, déposée le 22-06-16.
M. AMOUZOU Eyabanè, profession d'Inspecteur du Cadastre demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 82ca, situé à Lomé Zanguéra Daliko, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUNOUKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45487, déposée le 22-06-16.
M. PASSOKI Poutema, profession de Juriste demeurant et domicilié au Canada de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sangramé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la Collectivité EZION et à l'Ouest par une rue de 12m.

M. ASSIH Essoham, profession d'Inspecteur des douanes demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par le lot n° 491, au Sud par le lot n° 493 B, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 492.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45489, déposée le 22-06-16. M. SEGO Etsè Franck, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Aflao Apédokoè Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble semi-rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 71a 95ca, situé à Kévè Noépé Gofi, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud par la collectivité AZIABLE, à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45490, déposée le 22-06-16. M. ASSEDI Kokouvi Mawupé, profession d'Attaché de Cabinet demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 98ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Logopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord-Est par le lot n° 978, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14m, au Sud-Est par le lot n° 981 et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45491, déposée le 22-06-16. Mme SIMLIWA Amoukyem, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 50ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyavé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOGBLA Yémanuel, à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Mme Sémenya Fouya DJENE, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Agoènyivé Atsanvé Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 12ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Manyawoè et borné au Nord-Est par une rue de 14m, au Nord-Ouest par la propriété TOKPONOU, au Sud-Est par la propriété PARBE Raphaël et une rue de 14m, au Sud-Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45493, déposée le 24-06-16. La Société Togo Cellulaire, demeurant et domiciliée à 219 Av. du 24 Janvier. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Société de droit Togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34a 08ca, situé à AKEPÉ Kpekomé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpékomé et borné au Nord par la propriété GNASSINGBE B., au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 14m, à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45494, déposée le 24-06-16. La Société Togo Cellulaire, demeurant et domiciliée à 219 Av. du 24 Janvier. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Société de droit Togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPANTE, au Sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45495, déposée le 24-06-16. La Société Togo Cellulaire, demeurant et domiciliée à 219 Av. du 24 Janvier. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Société de droit Togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 82ca, situé à Tsévié Davié-Mondji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié-Mondji et borné au Nord par une rue en projet de 30m, au Sud par les lots n°s 3 et 4, à l'Est par la Route Nationale N° 1, à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45496, déposée le 24-06-16. Mme ABASSAH Ablabi Dela, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Wougomé Dékpo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATILA GAH, au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45497, déposée le 24-06-16. M. OURO-AGUIRI Daouda, profession de Chauffeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Daliko, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AZIAMBO Kodjo, à l'Ouest par une existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45498, déposée le 24-06-16. M. AGBEMEHIN Kodjo Dékpo, profession de Pasteur Evangéliste demeurant et domicilié à Lomé Totsigan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépié, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité MESSAGA Afanlétey, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16m et 14m chacune, à l'Est par la route Ségbé-Akato-Viépié de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45499, déposée le 24-06-16. Mme YOVOGAN Akossiwa Massan, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 66ca, situé à Légbassito Ahonkpoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALI Ayao, au Sud par une rue de 14m.

Suivant réquisition n° 45500, déposée le 24-06-16. Mme TOCOU Adjélé Bayi, profession d'Assistante de Gestion, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Est par la propriété ADJAKA Amah, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45501, déposée le 24-06-16. M. NANANGUE Sankarédja, profession de Cadre de Banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AVOGAN Akou, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOBA ADON et à l'Est par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45502, déposée le 24-06-16. M. KPELOU Kourléa Abiske, profession d'Agent de Banque demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DANYO, à l'Est par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45503, déposée le 24-06-16. M. BANG'NA Wouro Akpo, profession de Gestionnaire demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et au Sud par la propriété LAGAH Mensah, à l'Est par la route d'Aképé-Yidavé de 30m, à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Suivant réquisition n° 45504, déposée le 24-06-16.

M. ODOU Samson Matali, profession de Technicien en Télécom demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 69ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots n°s 35C, 35A et 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45505, déposée le 24-06-16.

M. BANG'NA Wowo Akpo, profession de Gestionnaire demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 16ca, situé à Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord et au Sud par la propriété LANGAN, à l'Est par la propriété GBEDIPE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45506, déposée le 24-06-16.

Mme KONDOH Lamy, profession de Comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kévé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképé et borné au Nord et au Sud par la propriété LAGAH Mensah, à l'Est par la propriété KONDOH Baba, et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45507, déposée le 24-06-16.

M. LABAN Sehola Anani Olivier Gérard, profession de Chargé d'Affaires demeurant et domicilié à Lomé (Tokoin Nukafu). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 98ca, situé à Aného Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par l'emprise du Lac Togo, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par la propriété AQUEREBURU et à l'Ouest par la propriété DRAFOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45508, déposée le 24-06-16.

M. LABAN Sehola Anani Olivier Gérard, profession de Chargé d'Affaires demeurant et domicilié à Lomé (Tokoin Nukafu). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 76ca, situé à Aného Kpessi Koulevo, Préfecture des Lacs, et borné au Nord-Est par une rue existante de 14m, au Sud par le surplus de la propriété AGBO EricYaovi, et à l'Ouest par la propriété KPESSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45509, déposée le 24-06-16.

M. AKOTO Koffi, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Kégué Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 31ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord-Ouest par le lot n° 44, au Nord-Est par le lot n° 46, au Sud-Est par le lot n° 47B et au Sud-Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45510, déposée le 24-06-16.

Mme AKAKPO Tessi Kossiwa, profession d'Assistante de Vie au Famelle, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 81ca, situé à Lomé Aflao Akato Klegomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPONSOU, au Sud par une rue de 20m, et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45511, déposée le 24-06-16.

Mme ISSA Awa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété AKAKPO Detoh, et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45512, déposée le 24-06-16.
M. DJATO Koku, profession de Pasteur demeurant et domicilié à Lomé Lossossimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 90ca, situé à Lomé Zomissimé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbobakopé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADON-AGBODA, à l'Est par la propriété de la collectivité DJOMAKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45513, déposée le 24-06-16.
Mme ADOU Adoudé épouse KOUVAHEY, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord, à l'Est et au Sud-Est par la propriété KESSOUGBO K. Jean et au Sud-Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45514, déposée le 27-06-16.
M. OURO-BODI Dissadama, profession de Directeur de l'Informatique demeurant et domicilié à Lomé Kégué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud par le lot n° 367, à l'Est par le lot n° 365 et à l'Ouest par le lot n° 369.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45515, déposée le 27-06-16.
M. DEMOU Yaokuma, profession d'Ingénieur des Travaux Informatiques demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Klégomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPOUSOU Kouwonou, à l'Est par une rue existante de 16m.

Suivant réquisition n° 45516, déposée le 27-06-16.
Mme ADJATO Abra Noufone, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé - Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 37ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud par le lot n° 1585 bis, à l'Est par la route de Totsi de 28m et à l'Ouest par le surplus du lot 1584.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45517, déposée le 27-06-16.
Mme AGBODJAN Agnelé Akofa, profession de Technico-commercial, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 29a 19ca, situé à Kévé Dzogbepémé Tovedji, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la route Kévé-Tsévié de 30m, au Sud par le ruisseau Semon, à l'Est par la collectivité Datsomon, à l'Ouest par les héritiers Ayao, Kouma Maglo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45518, déposée le 27-06-16.
M. EDOH Komi, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 38ca, situé à Lomé Bè-Adakpamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété BOLOUVI, au Sud par l'Eglise Méthodiste et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45519, déposée le 27-06-16.
M. ALOGNON Kékou Ayi, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 47ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n°s 2, 3 et 5, au Sud par la route nationale N° 2 Lomé-Aného et à l'Est par une rue de 12m non dénommée.

Mme AMEGAN-AYEH Akouvi épouse HODONOU, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aképé Yidavé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété CHABI Sowadan et à l'Est par une rue de 14m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45521, déposée le 27-06-16. M. HODONOU Kossi Nonhoegnon, profession d'Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aképé Yidavé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété CHABI Sowadan et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45522, déposée le 27-06-16. M. KAKAVE Gbati, profession d'Informaticien demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 53ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n°s 342, 346 et 343 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45523, déposée le 27-06-16. M. TCHALLA Tagba, profession de Géographe demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Legbassito Ahonkpoe, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété AGBOLI et à l'Est par une rue de 30m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. TCHALLA Koffi Piyeh, profession de Professeur de Lycée demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Légbassito Kové, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété KOSSIGAN et à l'Est par une rue en projet de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45525, déposée le 27-06-16. M. d'ALMEIDA Ayi Hervé, profession de Docteur en Pharmacie demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété Me Foli FOLI et à l'Est par une rue de 30m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45526, déposée le 27-06-16. M. d'ALMEIDA Ayi Hervé, profession de docteur en pharmacie demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Tsévié Trovémé Dzaguékopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété AMOUZOUVI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45527, déposée le 27-06-16. M. YIKPOVI Sedemon, profession de retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 72a 38ca, situé à Dalavé Awan, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés Amelia A. ANTHONY, Guéli GUENOU, Koami ADJOGLE et AWOUYA E.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45528, déposée le
 Mme TOYI Piguédinam épouse TCHALLA, profession d'Anthropologue, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Tsévié Mission Tové Apessito, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIAFOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45529, déposée le 27-06-16.
 M. KELE Tchegnon, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 21ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Ségbé-Klémé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOMEKPE et la collectivité KPOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45530, déposée le 28-06-16.
 Mme BLIMPO Goupoune épouse YENTCHABRE, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Agoè Logopé Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Atiteve et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALAGAN, au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45531, déposée le 28-06-16.
 M. ABOUZI Palakiwe, profession d'Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 69ca, situé à Lomé Hedzranawoe, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 778 bis, à l'Est par le lot n° 779 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Suivant réquisition n° 45532, déposée le 28-06-16.
 Mme ZEKPA Apoka Madjé Eméko, profession de Magistrat, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 14ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZOTOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45533, déposée le 28-06-16.
 M. AGBOVON Klou, profession de Retraité demeurant et domicilié à Lomé Super Tako. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16a 05ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanegbé et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par une rue de 30m et à l'Ouest par la collectivité ZEGBATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45534, déposée le 28-06-16.
 M. AGBOVON Klou, profession de Retraité demeurant et domicilié à Lomé Super Tako. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19a 01ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanegbé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité ZEGBATO et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45535, déposée le 28-06-16.
 M. FAHOUBO Semalon, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Agoè Vakpo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Semi-urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Akato Démé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adandogou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KODOGOLI à l'Ouest par une rue de 24m.

M. KADAYI Koffi Séwa, profession de Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Logopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest respectivement par des rues de 12m et 14m chacune, au Sud-Est par la propriété AHIABLE Kokouvi, au Sud-Ouest par la propriété DZOUDOKE Afaké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45537, déposée le 28-06-16. M. KADAYI Koffi Séwa, profession de Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 24ca, situé à Lomé Aflao Gakli, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djidjolé et borné au Nord par le lot n° 731A, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 725 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45538, déposée le 28-06-16. M. GNANDJA Alassane, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé Agoè Zongo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Semi urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 77ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivedomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la collectivité ATOKO, à l'Est par la collectivité ATOKO, à l'Ouest par la propriété KUGBLENU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45539, déposée M. ATAYI Amaté Madjé, profession de Notaire demeurant et domicilié à 249 rue Zooti Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 82ca, situé à Lomé Aflao Avédji Soviébé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la route N° 5 Lomé - Kpalimé, à l'Est par le lot n° 448 B et N° 447A et à l'Ouest par le lot n° 446.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DAGBA Komi Edoh et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45540, déposée le 29-06-16. M. SAH TOSSOU Kwassi Pascal, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé quartier Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 89ca, situé à Lomé Sanguera Zone, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito Logogomé et borné au Nord par la collectivité AMOU, au Sud par la collectivité AGBODAN Sokpé et la propriété LAGNON Komlan, à l'Est par la propriété LAGNON KAMASSA et à l'Ouest par la propriété LAGNO Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45541, déposée le 29-06-16. M. SANDANI Kpankpanja Alidou, profession d'Agent de Banque demeurant et domicilié à Cinkassé de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété AHIABA, à l'Ouest par la route Ségbé Sanguéra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45542, déposée le 29-06-16. Mme YERIMA Djamilatou épouse AKPAKI, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 19ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 86, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la collectivité HOUNKPATI et à l'Ouest par le lot n° 93A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45543, déposée le 29-06-16. Mme KOKOROKO Adzovi Elinam, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé Agokpanou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIANYO Kokou, au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45544, déposée le 29-06-16. M. KOGNON Komlavi, profession de Cadre de Banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 66, au Sud par une rue non dénommée de 24m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par le lot n° 75 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45545, déposée le 29-06-16. M. ADJASSOU Komivi Noël, profession d'employé de banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 42, au Sud par le lot n° 44B, à l'Est par une rue de 14m, à l'Ouest par le lot n° 43.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45546, déposée le 29-06-16. M. AMADOS-DJOKO Kowmi, profession de Magistrat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrain ayant toute la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 21a 74ca, situé à Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dzogbepémé et borné :
Parcelle A : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés respectivement de LOVI Koffi Dzibodi, SEMESSO et KOGBE, au Sud par une rue de 32m.
Parcelle B : au Nord par une rue de 32m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés respectivement ATSOU Kodjovi, AZIANYO et la Collectivité KOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45547, déposée le 29-06-16. M. ALASSANI Nadjimou, profession d'ingénieur Agronome demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 74ca, situé à Tsévi Mission Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Vule et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par la propriété AWOUMESSO, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBEDEMAH.

Suivant réquisition n° 45548, déposée le 26-06-16. Mme LAWSON BODY Latre Dovi Akpedje, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Tokoin Gbadago Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 86a 38ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par les collectivités SOWOU et GALE, au Sud par la collectivité TENGUE, à l'Ouest par la collectivité AZAKOU, à l'Est par la route d'Aképédo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45549, déposée le 29-06-16. Mme LAWSON BODY Latre Dovi Akpedje Reine, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Tokoin Gbadago Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 59a 85ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la collectivité LOGA, au Sud par la collectivité AKONOKPE, à l'Est par la collectivité SIABI, à l'Ouest par la collectivité SEROPEGNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45550, déposée le 29-06-16. M. KOMBATE Botre Flindjo, profession de Géomètre demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 63ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1158, au Sud par le lot n° 1164, à l'Est par le lot n° 1161, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45551, déposée le 29-06-16. M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON, profession d'Ingénieur des Mines demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Protestant. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 70ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awonkouï et borné au Nord par le lot n° 362 bis, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 369 bis, à l'Ouest par le lot n° 371 bis.

Suivant réquisition n° 45552, déposée le 29-06-16.
M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON, profession d'Ingénieur des Mines demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Protestant. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 98a 74ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Logové et borné au Nord par les propriétés des collectivités SOWOU, SOKPA, GANOUKE, au Sud par la propriété KOMLA Edoh, à l'Est par la propriété ZOUGLO Koudjovi, à l'Ouest par les propriétés GAVON Ayaovi et Messan KEZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45553, déposée le 29-06-16.
Mme PELLUAUT Pascaline née TOMECAH. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 84a 32ca, situé à Vogan Togoville, Préfecture de Vo, et borné au Nord par la voie Ferrée HAHOTOE-KPEME, au Sud par la propriété PELLUAULT Pascaline née TOMECAH, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45554, déposée le 29-06-16.
Mme PELLUAUT Pascaline née TOMECAH. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 26ca, situé à Vogan Togoville, Préfecture de Vo, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGOMEGAN, au Sud par la propriété PELLUAULT Pascaline née TOMECAH, à l'Est par la propriété WODENYA Mensah et la propriété PELLUAULT Pascaline née TOMECAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45555, déposée le 29-06-16.
Mme HODONOU Dourodjaye épouse BROOHM, profession d'Inspectrice des Douanes demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoe. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 40ca, situé à Lomé Hédzranawoe, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot 2187, à l'Est par le lot 2196 et à l'Ouest par les lots 2186 et le surplus du lot 2185.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45556, déposée le 29-06-16.
Mme HODONOU Dourodjaye, profession d'Inspectrice des Douanes demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30a 00ca, situé à Tsévié Dalavé Wové, Préfecture du Zio, et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAVON Kokou, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 16m et 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45557, déposée le 30-06-16.
M. TAKOUDA Paloukinam, profession ex Manœuvre à la Cie FAO demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Protestant. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à Lomé Agoényivé-Zilidzi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est par le lot n° 320, à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45558, déposée le 30-06-16.
M. GODELA Mela T., profession de Professeur de Lycée demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble semi urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à Lomé Agoényivé Sogbossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VITA Douvon Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45559, déposée le 30-06-16.
M. ADJICTA Assoula Komi, profession d'Enseignant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 28ca, situé à Lomé Légbassito Kové, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Akolipo, au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45560, déposée le 30-06-16. M. MENSAH Goudé Kwéku Geoffrey, profession d'Agent de Banque demeurant et domicilié à Agbodan-Kopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 73ca, situé à AGBODAN-KOPE, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété de RAMBERT-HOUNOU Thomas, au Sud par les propriétés PARAISSO Ayao et ATCHINOOU Messan, à l'Est par une ruelle de 8m, à l'Ouest par la propriété AGBODAN Assafogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45561, déposée le 30-06-16. M. TCHEROU Tchaa, profession de Médecin Cardiologue demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié Mission Tove Apédomé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Woumé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABOUSSA Komi Lucien.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45562, déposée le 30-06-16. M. DUKPO Komi Agbémeffa Doumalon, profession d'Electricien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64a 41ca, situé à Aképé Ata-Kopé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la collectivité ATADELE, au Sud par la collectivité GLIGBE, à l'Est par la collectivité GUIDJI et à l'Ouest par la collectivité ADOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45563, déposée le 30-06-16. M. LOUMONVI Nyankpogbé, profession d'Infirmier à la retraite demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé Zongo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 10ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Houmbi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1002, au Sud par le lot n° 1006, à l'Est par une rue de 14m, à l'Ouest par le lot n° 1003.

Suivant réquisition n° 45564, déposée le 30-06-16. Mme PLANTEYE Tatchobé, profession de Revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 99ca, situé à Tsévié Mission-Tové Atitégomé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété AZIAKONOU, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété DUVON Kudamenu, à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45565, déposée le 30-06-16. Mme PLATEYE Tatchobé, profession de Revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Mission-Tové Atitégomé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAKONOU Gboto Komi, à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45566, déposée le 01-07-16. M. TOGLAN Komla Edoh, profession d'Ingénieur Génie Civil demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25a 40ca, situé à Tsévié-Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsaha et borné au Nord par la propriété WONA Mawulom, au Sud par la propriété ZIGGAH, à l'Est par une rue de 14m, à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45567, déposée le 01-07-16. M. AKALA Aliké, profession de Docteur en Pharmacie demeurant et domicilié à Sokodé Komah1. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Est par la propriété ASSIMADI Attisso, au Sud par une rue de 14m, à l'Ouest par une rue de 16m.

Suivant réquisition n° 45566, déposée le 01-07-16.
M. AKUE Bitchy A., profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 80a 03ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par la propriété DJIGO Komlan, au Sud par la propriété ABAYAVON, à l'Est par les propriétés ADISSENOU Awadji, DJEMEKY Davo et AGBEFOU, à l'Ouest par les propriétés LOTA Saka, AKEY Mikossokpo et VIZA Kowou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45569, déposée le 01-07-16.
Mme MENSAH Akoko Essigan, profession de Revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Adidoadin. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité SOWU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45570, déposée le 01-07-16.
Mme MENSAH Akuélé Essivi, profession de Couturière demeurant et domiciliée à Lomé Adidoadin. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SOWU, à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45571, déposée le 04-07-16.
M. EDORH Howanou, profession de Comptable demeurant et domicilié à Adidogomé Assiyéyé Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 59ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Hévé et borné au Nord et à l'Est par la propriété DOUGBA Kokou, au Sud par une rue en projet, à l'Ouest par une rue en projet de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45572, déposée le 04-07-16.
Mme MENSAH Télé épouse GBIKPI, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 09ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité WINOSSOU, à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45573, déposée le 04-07-16.
Mme DOSSOU Manan Enyonam, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 74ca, situé à Lomé Bè-Kpota Attiégo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 251, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par une voie de passage des bœufs, à l'Ouest par les lots n°s 253 et 254.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45574, déposée le 04-07-16.
M. AHIABA Yawo, profession d'Agent Commercial demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 99a 42ca, situé à Tsévié Bolougan, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Wloamé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KOUGBLENOU, au Sud par la route Tsévié Ałokoégbé, à l'Est par la collectivité ATA Yema.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45575, déposée le 04-07-16.
M. AHIABA Yawo, profession d'Agent Commercial demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 81a 86ca, situé à Tsévié Ałokoégbé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dodjrame et borné au Nord par les collectivités AZILAN, AKPOGBO, AHIABA Yawo et KPONESSE Kodjovi, au Sud par les collectivités AMOUH et ATIVON, à l'Est par la collectivité ATIVON et à l'Ouest par la collectivité ADJAKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45576, déposée le 04-07-16.
M. AHIABA Anthony et Mme AHIABA Emilie, profession d'Agronomes, demeurant et domicilié à Lomé Totsigan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 62a 94ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gatigblé et borné au Nord par la collectivité GBEDIPE, au Sud par la collectivité DZELOU, à l'Est par les collectivités NOUTSOULE et DZAKOU, à l'Ouest par la collectivité DZELOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45577, déposée le 04-07-16.
M. SALAM Issaka, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble semi urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 01ca, situé à Lomé Kélégougan Zogbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANTHONY, au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45578, déposée le 04-07-16.
M. BA Tídiáni, profession de Gestionnaire à la Retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble semi urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 57ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AQUEREBURU Jigninfa Yom, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété ZANKOU Ayaovi, à l'Ouest par la propriété TOMECAH et une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45579, déposée le 04-07-16.
M. LAWSON-HELLU Latékoué Venance, profession d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00, situé à Aképé Aképédo, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKAKPO Kounoudji, à l'Ouest par une rue de

Suivant réquisition n° 45580, déposée le 04-07-16.
M. LAWSON-HELLU Latékoué Venance, profession d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00, situé à Aképé Aképédo, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKAKPO Kounoudji, à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45581, déposée le 04-07-16.
M. DOSSAVI Ayayi Ata, profession d'Ingénieur des Travaux demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Djagblé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45582, déposée le 04-07-16.
M. TCHABOUWE Mouhamed, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 77ca, situé à Lomé Agoènyivé - Séminaire, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 52A, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 50, à l'Ouest par le lot n° 53.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45583, déposée le 04-07-16.
M. AGBOZO Atisso, profession de Déclarant en Douane demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 82ca, situé à Lomé Adidogomé Wonyomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Adidogomé-Sagbado, au Sud par une rue non dénommée de 24m, à l'Est par le lot n° 455, à l'Ouest par le lot n° 453.

Suivant réquisition n° 45584, déposée le 04-07-16.
M. KOWODO Kodzo, profession de Géomètre demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 83ca, situé à Tsévié Boloumodzi, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dékpuimé et borné au Nord par le lot n° 19, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m et à l'Est par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45585, déposée le 04-07-16.
M. KUWODO Kodzo, profession de Géomètre demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 35ca, situé à Tsévié Gapé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Ateko et borné au Nord par la propriété AKOBOYI, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45586, déposée le 04-07-16.
M. FIABOE Kossi Kugblénu, profession de Chef unité Télécom - ASECNA demeurant et domicilié à Lomé Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Bè Attiégo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 137, à l'Est par le lot n° 136A et à l'Ouest par le lot n° 135.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise de Dieu Unie A.I. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45587, déposée le 04-07-16.
M. AMEDEKAGBE Koku, profession de Géomètre demeurant et domicilié à Amadahomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kévè Aképé Aképédo, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité GAWOU AKPABLI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16m et 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45588, déposée le 05-07-16.
Mme BATABA Hodalo Matoziwé, profession d'Agent des Douanes demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 66ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au Nord par la propriété SIABI, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOBA, à l'Est par la route Sanguéra Mission-Tové de 30m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45589, déposée le 05-07-16.
Mme LARE-LANTONE Dahm-Bouam Léonie, profession de Ménagère demeurant et domiciliée à Lomé-Anomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 28ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Zone Centrale Nord, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 331, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Ouest par le surplus du lot n° 329.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45590, déposée le 05-07-16.
Mme SANVEE Ayaba Ahimba, profession d'Ingénieur Agronome demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19a 07ca, situé à Tsévié Mission Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Apédomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété AGBOBA, à l'Est par la route Mission Tové Sanguéra, à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45591, déposée le 05-07-16.
Mme BATABA Hodalo Matoziwé, profession d'Agent des Douanes demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéomé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWAGA, à l'Est par la propriété AWAGA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45592, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16a 72ca, situé à Aného Gounou Kopé, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Abati Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BUABE, à l'Ouest par la Route Abati Kopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45593, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 04ca, situé à Tsévié Lébé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Yogon et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPIN, à l'Est par la route nationale N° 34 Lomé-Vogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45594, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 12ca, situé à Lomé Bè-Kpota Dzifa, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 2274B et 2275B, au Sud par le lot n° 2276B, à l'Est par le lot n° 2277B et le surplus du lot n° 2275B, à l'Ouest par la rue GOKA de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45595, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5ha 07a 56ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la collectivité TOUGLI, au Sud par la propriété AHIAKPO Manavi TF N° 30138RT, à l'Est par la collectivité KWASHI, à l'Ouest par la voie ferrée Lomé-Tabligbo.

Suivant réquisition n° 45596, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 27ca, situé à Lomé Bè-Kpota Dénouvoimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 156, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par le lot n° 187, à l'Ouest par le lot n° 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45597, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 31a 38ca, situé à Kpomé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzogblakopé et borné :

PARCELLE A : au Nord-Est par la collectivité KPOGLI, au Nord-Ouest, au Sud-Est et au Sud-Ouest respectivement par des rues de 16m, de 14m et 10m chacune ;

PARCELLE B : Au Nord-Est et au Sud-Est respectivement par les rues de 10m et 14m, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la collectivité AGBOLI ;

PARCELLE C : Au nord-Est par la collectivité AGBOLI, au Nord-Ouest, au Sud-Est et au Sud-Ouest respectivement par les rues de 14m, de 12m et de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45598, déposée le 05-07-16.
M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44a 292ca, situé à Tsévié Kpomé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Sévéta et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par la collectivité SEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45599, déposée le 05-07-16.
M. AKUE Moèvi, profession de Responsable Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Avédji Limouzine. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45600, déposée le 08-07-16. M. ATTIOGBE Comlan, profession de Boulanger, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Apéyémé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 81ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Sogbossito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Tékpá ÁWOUDJA, à l'Ouest par une rue non dénommée 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45601, déposée le 07-07-16. M. KOUBOU Evéléwa, profession de Greffier en Chef, demeurant et domicilié à Aného. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1a 04ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUVON Kokou Kéface.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45602, déposée le 07-07-16. M. BINDER-ADADJO Rogers, demeurant et domicilié à Genève (Suisse). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23a 95ca, situé à Lomé Afiao Klémé Agokpanou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Djigbé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Ouest par la collectivité EKPLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45603, déposée le 07-07-16. M. ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à Tsévié Kpomé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Sévéta et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KLOUTSE Kodjo, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues de 14m et 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45604, déposée le 07-07-16. M. AMAVI Ayi Kossigan Adodossi, profession de Lieutenant (Officier), demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 31ca, situé à Lomé Afiao Avédji Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAGBA, à l'Est par la propriété TOGLO, à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45605, déposée le 07-07-16. Mme d'ALMEIDA Thérèse Dédé D. épouse AKUESON, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé T. K. Cassablanca. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 41ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété SIPOUHON Sodahoin, au Sud par la propriété SIPOUHON Maye, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété SIPOUHON Soadjédé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45606, déposée le 07-07-16. Mme d'ALMEIDA Thérèse Dédé D. épouse AKUESON, profession de Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé T. K. Cassablanca. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80a 78ca, situé à Lomé Agoè Vakpo, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par la collectivité ADEMEKOU Koffi, au Sud par la collectivité ATSIGLI Midoamégbé, à l'Est par la propriété SEBLE Adékplovi, à l'Ouest par la collectivité ADRAKI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45607, déposée le 08-07-16. M. TCHAMDJA Akéyi, profession d'Administrateur Civil demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 43a 96ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Klotavé et borné au Nord par la propriété Attissogbe GOKA, au Sud par la propriété KARMON Joseph, à l'Est par la propriété KPODO, à l'Ouest par la collectivité ALLAH Tsomana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45608, déposée le 08-07-16.
M. APETOGBOR Komlan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Hedzranawoè Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 47ca, situé à Lomé Tokoin, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Attiogbé, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par la propriété des héritiers APETOGBOR ADJODI, à l'Ouest par la famille HOYI.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Feu APETOGBOR Adjodi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45609, déposée le 08-07-16.
MHUISSO André Yawo, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aného Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété DRAFO, au Sud par la propriété HOUKPATI, à l'Est une rue de 14m, à l'Ouest par la propriété GAMAVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45610, déposée le 08-07-16.
MHUISSO André Yawo, profession d'Ingénieur informaticien, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 38ca, situé à Aného Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNKPATI et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45611, déposée le 08-07-16.
M. HUISSO André Yawo, profession d'Ingénieur informaticien, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 38ca, situé à Aného Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNKPATI

Suivant réquisition n° 45612, déposée le 08-07-16.
M. FOLI Têko Koffi, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Totsi Gbonvié, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvié et borné au Nord par le lot 666, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 669, à l'Ouest par le lot n° 667A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45613, déposée le 08-07-16.
M SEHO Messan N'mado, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGNIGBOLO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45614, déposée le 11-07-16.
M. ALASSANI Nourou, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 23ca, situé à Lomé Aflao Avédzi-Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ZANKPE, à l'Est par la collectivité SEBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45615, déposée le 11-07-16.
M. APEGNOWOU Yao Assinessé, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Kégué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1a 81ca, situé à Ahépé-Notsè, Préfecture de Yoto, et borné au Nord par la propriété AMENOUGLO Yawo, au Sud par la propriété TEGUENI Eya, à l'Est par la propriété ADJOYI Komlan, à l'Ouest par une rue de 12m

Suivant réquisition n° 45616, déposée le 01-07-16.
M. CHILI Kankpadja, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Vakpossito Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 49ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité SOVON, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADANLESSOSSI Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45617, déposée le 12-07-16.
M. KELEVE Koku Séna, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Yokoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26a 09ca, situé à Tsévié Vouagba, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Vouagba et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est par les lots n°s 139 et 140, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45618, déposée le 12-07-16.
M. GATO Koamivi, profession de Soudeur, demeurant et domicilié à Agoè Dalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 55a 99ca, situé à Lomé Sanguéra Danlimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45619, déposée le 12-07-16.
M. AGBESSI Kodjo, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Apédokoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 24m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADENYO Ayawavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45620, déposée le 12-07-16.
M. KRONOUME Kokou, profession d'Agent commercial, demeurant et domicilié à Atakpamé Doulasamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMANI Adékouadi Apéléte, au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45621, déposée le 12-07-16.
Mme ADANDE Ablavi Obuè, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Amadahomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Davié Assomé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Golovouet borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBELKLOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45622, déposée le 12-07-16.
Mme SOUDI Akou, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Amadahomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à Lomé Aflao Akato, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues de 12m et 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUMAKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45623, déposée le 13-07-16.
M. MENSAH Francis Ayi Angelo, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Paris. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété TOUDJI K. Kodjo, et à l'Est par une rue dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45624, déposée le 13-07-16.
M. MENSAH Francis Ayi Angelo, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Paris. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao-Gakli Djidjolé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud, à l'Est par les lots n°s 1568B et 1559 et à l'Ouest par une rue de 8m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45625, déposée le 13-07-16.
M. MENSAH Francis Ayi Angelo, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Paris. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47a 95ca, situé à Tsévié Adétikopé Amedenta, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest des rues non dénommées de 14m et 16m et au Sud par la propriété AZI GUENOU Théodore.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45626, déposée le 13-07-16.
M. AMANA Bouyou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers, d'une contenance totale de 45a 24ca, situé à Tsévié Davié-Tékpo Bamé, Préfecture du Zio, et borné :
Partie A : au Nord, à l'Est par la propriété SOGAN, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune,
Partie B : au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 16m chacune, à l'Est par la propriété SOGAN et à l'Ouest par une rue de 16m non dénommée et la collectivité AZIALEKEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45627, déposée le 13-07-16.
M. AMANA Bouyou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 94ca, situé à Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété YAKAS et à l'Est par la route nationale N° 1, Lomé - Dapaong de 70m.

Suivant réquisition n° 45628, déposée le 13-07-16.
M. AKOBARA Koffi Kassabagnin, profession d'Assistant Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à Lomé Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par KOUMANI Bokon et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45629, déposée le 13-07-16.
M. AGRIGNAN Bachirou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Vakpossito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGORO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45630, déposée le 13-07-16.
M. KATAKITI Afoh Gado, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers, d'une contenance totale de 63a 98ca, situé à Lomé Agoényivé Sogbossito Zogbégan, Préfecture du Golfe, et borné :
Partie A : au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16m et 14m et à l'Ouest par la propriété MAWUSSI Koudjo Inyéza.
Partie B : au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m et 14m et à l'Est par une voie de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45631, déposée le 13-07-16.
M. KATAKITI Afoh Gado, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers, d'une contenance totale de 99a 90ca, situé à Kévé Aképé Djogbépimé, Préfecture de l'Avé, et borné :
Partie A : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune ;
Partie B : au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m et à l'Est par la propriété ADETOU.

Suivant réquisition n° 45632, déposée le 13-07-16.

M. PATASSI Akéssiwe Akouda, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 89ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par un passage et une ruelle de 6m et 9m, à l'Ouest par le lot n° 1001 et 1000A et à l'Est par une intersection de rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45633, déposée le 13-07-16.

M. GAMLI Kossi Sélome, profession d'Assureur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 42ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété MAKATA Kokou, et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45634, déposée le 13-07-16.

M. KOUMAGLO Kokouvi Gbéssimide, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 46ca, situé à Lomé Aflao Avénou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord à l'Ouest, au Sud par le lot n° 1325 B et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45635, déposée le 13-07-16.

M. KOUASSI Kossivi Innocent, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 29ca, situé à Lomé Sanguéra Amédenta, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par des rues existantes de 16m chacune, au Sud et à l'Est par les collectivités ANAGLI et DZEMEKI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45636, déposée le 13-07-16.

M. KPODAR Têko Amégnikpo, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots n°s 850, 848A et 849 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45637, déposée le 13-07-16.

M. AMINDJI Kossi Sénou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 17a 47ca, situé à Aného Agbodrafo Kpéssi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud par la collectivité AMINDJI, à l'Est par le lac Togo et à l'Ouest par la collectivité AMINDJI et la propriété APETI Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45638, déposée le 13-07-16.

M. AGBEKO Kwassi Tettey Jameson, profession d'Industriel, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 96a 82ca, situé à Klobatémé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété KPATCHA DONGA, au Sud par une rue de 6m, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45639, déposée le 13-07-16.

M. MIZA Abalo, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 56ca, situé à Lomé Sanguéra Dzigbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété DOPOKE Kodzo et BADAGBON Koffi et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45640, déposée le 13-07-16.
M. BENTHO Akouètè Paul Comlavi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Aného Dagué, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud à l'Est par la propriété ATUNUVI et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45641, déposée le 13-07-16.
M. TAZO Bawaa, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Zone Centrale Nord E.2.2, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des lots n°s 261, 265 et 264 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45642, déposée le 13-07-16.
M. ASSIMA Eyana, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Agoényivé Ahonkpoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par des rues existantes de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FLIMA Mihesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45643, déposée le 14-07-16.
M. BIRREGAH Bayouwena Bayama, profession d'Expert-Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 16ca, situé à Lomé Nukafu, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n°s 4, 8 et 5 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Suivant réquisition n° 45644, déposée le 14-07-16.
M. TCHAMDJAAkéyi Honoré, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Klobatimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité DOGLI et à l'Est par la route nationale N° 34 de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45645, déposée le 14-07-16.
M. SEGO Etsè Franck, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 30ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Avoème, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LADEH AHLIDAAkouvi Dzifa S.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45646, déposée le 14-07-16.
Mme ATTIPOU D. Laurenda Alix, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Amadahomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15a 73ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud par la propriété ADRAH Koami et à l'Ouest par la propriété ATTIPOU Komla Kloutsè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45647, déposée le 14-07-16.
Mme ATTITSE Améyo épse KANGNI profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Amadahomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kpessi, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud par les propriétés KOUASSI Jean et KOUASSI Drafoe, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Suivant réquisition n° 45648, déposée le 14-07-16. M. APETOH D. Komi, profession de Directeur Financier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Segbe, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45649, déposée le 14-07-16. M. APETOH D. Komi, profession de Directeur Financier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 58ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé, la nationale N° 5 de 40m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GUELI Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45650, déposée le 14-07-16. Mme SENAYAH Charthey profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 51ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Yokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DZIKUNU Mawuko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45651, déposée le 14-07-16. Mgr AMUZU-DZAKPA Komivi Denis, profession d'Archevêque de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 04a 34ca, situé à Gapé Atchanvé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par WUKANYA Amavi et AVOKPO Kossi, au Sud par APÉTI Messan, à l'Est par la propriété Archevêché de Lomé et à l'Ouest par AWOUNYO Zemou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Paroisse Notre Dame de la Guadeloupe de Gapé Atchanvé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45652, déposée le 14-07-16. Mgr AMUZU-DZAKPA Komivi Denis, profession d'Archevêque de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 61a 86ca, situé à Tsévié Gapé Avéléte, Préfecture du Zio, et borné au Nord par TSOMODZO Atikpo, au Sud, à l'Est par AKPAGLO Kokou Michel et à l'Ouest par la route Atchanve-Avegan-Avelebe de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Paroisse Notre Dame de la Guadeloupe de Gapé Atchanvé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45653, déposée le 14-07-16. Mme DEGBOE Amavi Philippine Lolonyo profession de Médecin pédiatre, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 49ca, situé à Lomé Sanguéra Kopégan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par la collectivité ZANKU Kodjovi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20m et 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45654, déposée le 15-07-16. M. WOOD Eliot Elpidio, profession de Revendeur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 20ca, situé à Lomé Kélégougan Rive du Zio, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 138, 140 et 139A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45655, déposée le 15-07-16. M. KOUBOU Eshohanam, profession de Clerc de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 22ca, situé à Tsévié Adétikopé Anyavé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par KAGLO Koami et AZIANGBA Massa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45656, déposée le 15-07-16. Mme ATCHOLI Ayekinam profession d'Aide Soignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 02ca, situé à Lomé Agoényivé Camp FIR, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 898 et 896.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45657, déposée le 15-07-16. M. AZONDJAGNI Kossi, profession d'Agent de Sureté, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 74ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n°s 264 Bis et 263 Bis, au Sud par RAS affectée DUDF : 2855 et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45658, déposée le 15-07-16. M. N'GBALA Tchalikpassi, profession de Couturier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 21ca, situé à Lomé Agoényivé Démakpoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 132, 133, 131 et 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45659, déposée le 15-07-16. M. AZONDJAGNI Kossi, profession d'Agent de Sureté, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 18ca, situé à Lomé Légbassito Daliko, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité SEGBA et à l'Ouest par une rue non

Suivant réquisition n° 45660, déposée le 15-07-16. M. KOKODOKO Akouété, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 13ca, situé à Aneho Agbodrafo Agblétonou, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété Ayi GBOGNRAKU et au Sud par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45661, déposée le 15-07-16. Mme AFOUTOU Ayélévi Akpédzé profession de Chargée de Programme, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots n°s 218, 222 et 220 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 45662, déposée le 15-07-16. M. ADJOVI Sognimon Kokou, profession de Collecteur Loto Sport, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Assome Avékor, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par des rues existantes de 16m et 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAWUENA Koffi Aché Innocent.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition n° 00574-RP, déposée le 10-06-16. M. ANGLADE Thierry et Mme ANGLADE Ablavi, profession de Gérant d'Hôtel et Ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité française et togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 58a 61ca, situé à Agou Gadzeffe, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Lafonouta et borné au Nord par la propriété DZISSEAKOU Komivi, au Sud par la route Lome-Kpalimé de 70m, à l'Est par les propriétés DZISSEAKOU Komivi et DZISSEAKOU Misso Pauline.

Suivant réquisition n° 00575-RP, déposée le 27-06-16. Me BODY Téné, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 06ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Oké-Ekpa et borné au Nord par le lot n° 203, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 202 et à l'Ouest par le lot n° 1206.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00575-RP, déposée le 27-06-16. Maître BODY Téné, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agou Gadzefe, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Agotime-Adamé et borné au Nord et à l'Est par la propriété FOLIVIA-AKPA Yao, à l'Ouest par la propriété APEVI Yaovi et au Sud par la route Agou-Gare Agotime Zoukpe de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00577-RP, déposée le 1^{er}-07-16. M. DJIBRIL Inoussa, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain (scindé en deux parties A et B) ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23ha 88a 53ca, situé à Nyamassila, Préfecture de l'Est Mono, connu sous le nom de Dogokopé et borné :

Partie A : au Nord et au Sud par la propriété GNAKOSSAN, à l'Est par la route de Dousseble de 20m, à l'Ouest par un ruisseau.

Partie B : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GNAKOSSAN et à l'Est par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00578-RP, déposée le 1^{er}-07-16. M. ALAKA Issifou, profession d'Interprète, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05ha 27a 67ca, situé à Notsè Dalia-Todome, Préfecture de Haho, connu sous le nom de Djogbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAWOUSI Atsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00579-RP, déposée le 04-07-16. M. ATCHRIMI Kokouvi, profession d'Ingénieur d'Aviation, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain..., consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Talo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m ; à l'Ouest par les lots n°s 392 et 393.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00580-RP, déposée le 04-07-16. M. ATCHRIMI Kokouvi, profession d'Ingénieur d'Aviation, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Eroma et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 811, à l'Est par le lot n° 812 et à l'Ouest par le lot n° 808.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 00884-RK, déposée le 06-07-16. Mme MALOU Bilamdéou, profession d'Employée de Banque, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à Kara Commune, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara Sud et borné au Nord, au Sud par la propriété TALLE ; à l'Est par la propriété TIYE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00945-RK, déposée le 09-07-16. M. ABOUZI Pilakivé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune ; au Sud par les lots n°s 1484 et 1487a et à l'Ouest par le lot n° 1486.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10051-RK, déposée le 05-02-16.
Mme TCHANGBALARANG Avégnidou, profession d'Infirmière, demeurant et domiciliée à New York. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 02a 80ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpenzindè et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14m chacune ; au Sud et à l'Est par la propriété KPAKPABIA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01014-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 86ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété POUDIMA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01015-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 01ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14m chacune ; au Sud et à l'Est par la collectivité BOUDIMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01014-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité PAZIOU ; à l'Est par la propriété LANDOZI et au Sud par la route Kara-Kabou.

Suivant réquisition n° 01017-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 30ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara Sud et borné au Nord par la Réq. N° 00636/RK ; au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la propriété DJAFALO et à l'Ouest par un passage de 06m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01018-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Atéda et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EDJEU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01019-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 09ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord par la collectivité PAZIOU, au Sud par la route Kara-Kabou, à l'Est par la collectivité PAZIOU et à l'Ouest par la propriété LANDOZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01020-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 20a 32ca, situé à Bafilo, Préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Bouladè et borné au Nord, au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par la RN N° 1 de 70m et à l'Ouest par la propriété OURO

Suivant réquisition n° 01039-RK, déposée le 28-04-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 04a 93ca, situé à Bafilo, Préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Bolla-Agorodé et borné au Nord, à l'Est par la collectivité OURO-TAGBA ; au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la RN N° 1 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01014-RK, déposée le 01-03-16.
M. LANDOZI Salifou Salam, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara Sud. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 63ca, situé à Bafilo, Préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Kamboua et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la RN N° 1 de 70m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TCHAZODI Boukari.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01024-RK, déposée le 09-03-16.
M. AMANA Komi Yooudéma, profession d'Assistant d'hygiène, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 18ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au Nord par le lot 342 b ; au Sud par le lot 343 ; à l'Est par le lot 344 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01037-RK, déposée le 28-04-16.
M. TAIROU Massahoudou, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 75ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Attéda Toblaoudé et borné au Nord par la propriété EDORH ; au Sud, à l'Est par la propriété WALLA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01039-RK, déposée le 28-04-16.
Mme KOUSSANTHA Matéwè, profession de Receveur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 62ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot 291, au Sud par le lot 295 ; à l'Est par le lot 294 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 01045-RK, déposée le 13-05-16.
M. KOZOLAN Kossi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 81ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le TF N° 26530 RT ; au Sud par le lot n° 1008, à l'Est par le lot n° 1009b et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1052-RK, déposée le 20-05-16.
M. KAMARA-BIANOU Tètihou, profession d'Agriculteur, demeurant et domicilié à Pagouda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à Padouda, Préfecture de la Binah, connu sous le nom de Kawa et borné au Nord par la propriété DABOUDA ; au Sud par la route Pagouda-Kétao de 26m, à l'Est par la collectivité WALLA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble à KAMARA BIANOU Tétougnima appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1053-RK, déposée le 20-05-16.
M. KAMARA-BIANOU Tètihou, profession d'Agriculteur, demeurant et domicilié à Pagouda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 68ca, situé à Padouda, Préfecture de la Binah, connu sous le nom de Wazé et borné au Nord par la rue de 14m ; au Sud par la D. P. Action Sociale, à l'Est par la route nationale Kétao-Pagouda et à l'Ouest par la propriété PAKOUSSAM.

Il déclare que ledit immeuble KAMARA BIANOU Tétougnima appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1054-RK, déposée le 20-05-16. M. KAMARA-BIANOU Tètihou, profession d'Agriculteur, demeurant et domicilié à Pagouda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21a 68ca, situé à Padouda, Préfecture de la Binah, connu sous le nom de Wazé et borné au Nord par la propriété HELIM ; au Sud par la propriété BASSE ; à l'Est par la propriété PAKOUSSAM, la propriété BOMA et des rues de 16m et 12m et à l'Ouest par les propriétés SAGUINDA et YASSIH.

Il déclare que ledit immeuble KAMARA BIANOU Tétougnima appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1055-RK, déposée le 20-05-16. M. KAMARA-BIANOU Tètihou, profession d'Agriculteur, demeurant et domicilié à Pagouda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 68ca, situé à Padouda, Préfecture de la Binah, connu sous le nom de Wazé et borné au Nord par la propriété TAR KPESSOU ; au Sud par la route Kétao-Pagouda de 26m ; à l'Est par la propriété BAWÉ et à l'Ouest par la propriété SOLITOKI.

Il déclare que ledit immeuble aux Etablissements SAINT ESPRIT Sarl U. appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1056-RK, déposée le 20-05-16. M. KAMARA-BIANOU Tètihou, profession d'Agriculteur, demeurant et domicilié à Pagouda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 18ca, situé à Padouda, Préfecture de la Binah, connu sous le nom de Kawa et borné au Nord par une rue de 16m ; au Sud par la propriété KEMESSA ; à l'Est par la route Kétao-Pagouda N° 16 et à l'Ouest par la propriété KEMESSA.

Il déclare que ledit immeuble KAMARA BIANOU Tétougnima appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1060-RK, déposée le 25-05-16. M. PANDOU Patèpana, profession d'Agent de la DADC-Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 86ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par le lot 511 ; au Sud à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par le lot 512b.

Suivant réquisition n° 1068-RK, déposée le 17-06-16. M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 69ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Soumdina et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété AWI ; à l'Est par la propriété TCHANGBALAZAND et ASSIKI et au Sud par la route Soundina-Haut de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1069-RK, déposée le 17-06-16. M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 75ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Powai et borné au Nord par le lot n° 135 ; au Sud par une rue de 16m ; à l'Est par la Rég. 00694/RK et à l'Ouest par la Rég. 004521/RK.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1070-RK, déposée le 17-06-16. M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adjamiliki et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 322 ; à l'Est par le lot n° 325 et à l'Ouest par le lot n° 320.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1071-RK, déposée le 17-06-16. M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 89ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n° 1671 A ; au Sud par une rue de 12m, à l'Est par les lots n°s 1669 et 1670 et à l'Ouest par les lots n°s 1673 ; 1674 et 1675.

M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 71ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n° 1325 b ; au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 1353 et à l'Ouest par la Rêq. N° 00146/RK.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1073-RK, déposée le 17-06-16. M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10a 13ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pouda et borné au Nord par la propriété ALOU ; au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1074-RK, déposée le 17-06-16. M. LABAZI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40a 85ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Attèda et borné au Nord par une rue non dénommée de 40m, au Sud par une rue de 24m, à l'Est par une ligne électrique Haute tension de 25m et à l'Ouest par la propriété KAMDE Pabassani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 1075-RK, déposée le 23-06-16. M. MEBA Bilakani, profession d'Agent de la DADC demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Kolidè et borné au Nord par le lot n° 317, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 315 et à l'Ouest par le lot n° 316A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00494-RS, déposée le 17-06-16. M. KANGBENI Gbalgueboa s/c YAMBA Malic, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32a 55ca, situé à Napiemberigou, Préfecture de Dapaong, connu sous le nom de Soumdina et borné au Nord par YEBLI Larba et une rue en projet, au Sud par une rue en projet, à l'Est par la route Nationale N° 1, à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00495-RS, déposée le 22-06-16. M. TIDJANI Yakini, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Mango. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 93ca, situé à Mango-Tossara, Préfecture de l'Otï, connu sous le nom de Tossara et borné au Nord par les propriétés SALIFOU et NADAWA, au Sud par les propriétés SALIFOU et NADJE, à l'Ouest par les propriétés ALI et DJABADJO, à l'Est par la propriété TOURE Nouhou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00496-RS, déposée le 28-06-16. Mme EGBELOU Abibatou, profession de Revendeuse, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 83ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par LADAGO Billa, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par toujours LADAGO Billa, à l'Ouest par également LADAGO Billa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
ABBI Toyi A. M.